



ma ville, j'y crois !

Montreuil, le 8 janvier 2014

**MVJC/JPB**

Madame, Monsieur,

Les voies latérales au Tram T1, supprimées dans la traversée des Murs à Pêches à la demande de la Municipalité actuelle, n'ont pas été rétablies dans le projet de DUP (déclaration d'utilité publique) qui est en préparation en vue d'une signature au printemps.

Ainsi il y a véritablement urgence à réunir dans l'action l'ensemble des partisans de ces voies latérales. C'est pourquoi je m'adresse à vous.

### ***Le compromis proposé par le Conseil Général et validé par la commission d'enquête***

En 2008, le débat public sur le prolongement du Tram T1 s'est traduit par un soutien unanime au projet d'avenue paysagère prévue pour remplacer la bretelle autoroutière actuelle entre l'A3 et la rue de la Nouvelle-France.

En 2009, la Municipalité a demandé au Conseil Général de couper cette avenue à partir de Mozinor. **Le Conseil Général a accepté cette demande(\*)** et a présenté à l'enquête publique, à l'été 2013, un projet différent de celui plébiscité en 2008, en coupant la future départementale.

L'enquête a montré que la quasi-totalité des centaines de Montreuillois qui se sont exprimés ont apporté leur soutien au projet initial et refusé la coupure décidée par le Conseil Général. La commission d'enquête a été sensible à ce refus massif et a demandé au Conseil Général de revoir sa copie.

Ce dernier a justifié sa décision comme suit : la coupure, selon lui, n'entraînera pas de difficulté de circulation, comme on peut le lire dans le rapport de la commission d'enquête (page 63) : « *Ces résultats confirmant la faisabilité de l'interruption de la circulation dans les Murs à Pêches, les maîtres d'ouvrage ont inclus cet élément de programme au projet présenté en enquête publique* »...

Le Conseil Général a proposé un compromis : il ne réalisera pas les voies latérales mais laissera libre une bande de terrain permettant à la Municipalité de Montreuil, si elle le souhaite, de construire une voie faisant la jonction entre les deux bouts de la départementale prévue le long du Tram. La commission d'enquête a pris acte de cette proposition.

### ***Un compromis inacceptable***

Si, comme c'est probable, une nouvelle équipe est élue en mars à la tête de la Ville, elle devrait, en application de ce compromis, voter un budget important pour réaliser les 500 mètres de voie manquante puis prendre à sa charge l'entretien de cette voie.

La sagesse commande au contraire que le Conseil Général réalise le projet comme prévu en 2008 et comme demandé par les Montreuillois, sachant qu'il appartient à la ville de Montreuil de définir les conditions d'utilisation de cette voie. Elle pourra ainsi veiller à la tranquillité des Murs à Pêches.

Chacun comprend qu'il est plus facile de régler la circulation sur une voie existante que de l'autoriser sur une voie qui n'existe pas !

### ***Le Conseil Général peut changer d'avis***

Tant que la DUP n'est pas signée le Conseil Général garde l'entière liberté de réaliser ou non les voies latérales. Le fait que les Montreuillois et leurs élus, à l'exception des Verts, demandent unanimement cette réalisation peut convaincre le Conseil Général.

Mais cela ne sera pas facile. La suppression des voies latérales se traduit en effet par des économies pour le Conseil Général, qui a été heureux de cette aubaine offerte par l'actuelle municipalité. Son Président a affirmé qu'il n'était pas question, compte tenu du budget départemental, de revenir sur sa décision de ne pas réaliser les voies (voir : [http://www.amutc.fr/pdf2/REN\\_Courrier\\_STroussel\\_26dec2013.pdf](http://www.amutc.fr/pdf2/REN_Courrier_STroussel_26dec2013.pdf))

C'est pourquoi, je me suis adressé aux trois conseillers généraux de Montreuil et à l'ensemble des têtes de liste aux municipales, qui ont affirmé qu'ils étaient partisans de la réalisation des voies latérales. Je leur ai proposé une concertation en vue d'une action commune, avec les Conseils de Quartier et les associations intéressées, en direction du Conseil Général. Il me semblait qu'une telle action évitait le risque de récupération par une liste ou une autre (parce qu'elle serait commune) mais surtout qu'elle renforçait nos chances de convaincre le Conseil Général.

Je n'ai pas eu de réponse de Frédéric Molossi ni de Razzy Hammadi. Bélaïde Bedreddine et Jean-Charles Nègre ont répondu qu'il n'y avait pas de problème et qu'il appartenait à Mme Voynet de décider la réalisation de la voie. Mouna Viprey m'a indiqué qu'elle estimait qu'il fallait laisser l'initiative aux Conseils de Quartier.

C'est pourquoi, je me tourne aujourd'hui vers vous en espérant que vous pourrez engager une action suffisamment forte et large avant que le dossier de DUP ne soit bouclé.

Je vous assure à nouveau ma complète disponibilité pour une action la plus large possible susceptible de recevoir le soutien de tous les élus actuels (sauf les Verts) et de tous les candidats. Il me semble en effet que seul un rassemblement très large pourra convaincre le Conseil Général de changer de position.

C'est dans cet esprit ouvert que je participerai à la réunion du 9 janvier où le Conseil Général viendra présenter l'avancement de son projet.

Après les élections municipales il sera trop tard. Le dossier de DUP sera bouclé et les voies latérales resteront à la charge des Montreuillois, aussi absurde que cela paraisse. Leur réalisation serait plus qu'aléatoire et les surcoûts seraient considérables.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter ainsi que pour toute suggestion susceptible de faire évoluer ce dossier dans un sens conforme aux intérêts des Montreuillois.

Votre bien dévoué.

**Jean-Pierre BRARD**

(\*) S'agissant d'une voie départementale le Conseil Général est le seul décideur pour le financement et la construction des voies latérales. La Région, Est Ensemble et la Commune ne financent pas et ne décident pas. Leur avis est consultatif. Le Conseil Général peut passer outre à l'opposition de la commune comme il l'a fait pour l'avenue Jean-Jaurès à Noisy-le-Sec.